

U D S I S
Union départementale scolaire et d'intérêt social
des Pyrénées-Orientales

extrait du registre des délibérations
séance du 10 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le 10 juillet, à 9 heure, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à THUIR, sous la présidence de Jean ROQUE, Président de l'U.D.S.I.S..

N° délibération : 10/07/20-06	objet : Recrutement d'enseignants dans le cadre d'une activité accessoire.
--	---

représentants des conseillers généraux :

Titulaires présents : Jean ROQUE, Hermeline MALHERBE, René OLIVE, Marie-Pierre SADOURNY, Madeleine GARCIA-VIDAL, Martine ROLLAND, Edith PUGNET.

Suppléants présents : Damien BEFFARA

Titulaires absents ayant donné procuration : /

Absents : Michel MOLY, Robert OLIVE, Françoise FITER, Marina PARRA-JOLY

représentants de l'assemblée syndicale :

Titulaires présents : Jacqueline ALBAFOUILLE, Alain GOT, Michel FERRER, Georges GUARDIA.

Suppléants présents : /

Titulaires absents ayant donné procuration : René BANTOURE ayant donné procuration à Georges GUARDIA

Absents : Raymond LEMORT, Mireille REBECQ, Arlette BIGORRE, Aurélie SIRJEAN, Loïc GARRIDO, Katell MATET, Charles CHIVILO, Jean-Louis DEMELIN, Julie BALLANEDA, Françoise ORTEGA, Sylvie TORRES, Emilie BENZAKEN-DUVILLIER.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée par la loi n°87-529 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires,

Vu le décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique articles 10 et suivants,

Le Président,

Rappelle que dans le contexte de la crise sanitaire que nous traversons, il paraît plus que jamais nécessaire de proposer une offre de vacances permettant aux enfants et aux jeunes les plus en difficulté (socialement et scolairement) de bénéficier d'espaces pendant l'été, où ils pourront sortir de leur cadre quotidien d'une part, et apprendre en s'amusant, d'autre part.

A ce titre, l'U.D.S.I.S., en partenariat avec les services de la DSDEN et de la DDCS, met en place cet été des « sports campus » pour des enfants du cycle 2 au cycle 4.

Les centres UDSIS mer et montagne du département proposeront des « sports campus » du 13 juillet au 21 août 2020, en externat ou internat d'une durée de 5 jours autour du renforcement scolaire et du sport.

Précise que cette activité pourrait être assurée par un enseignant, fonctionnaire de l'Education nationale, dans le cadre de la réglementation des cumuls d'activités qui permet aux fonctionnaires d'exercer une activité accessoire d'intérêt général auprès d'une personne publique, à condition d'y être autorisé par son employeur principal.

Propose de :

- autoriser le Président à recruter des enseignants du ministère de l'Education nationale pour assurer des tâches d'animation et d'enseignement pendant les vacances scolaires.
- fixer la rémunération accessoire de l'enseignant sur la base d'une indemnité forfaitaire journalière à 90 € nets.

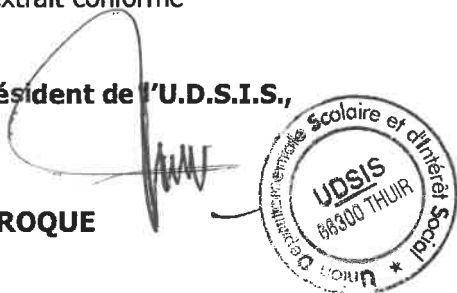
Le Président, le Directeur Général des Services et le Trésorier Principal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président de l'U.D.S.I.S.,

Jean ROQUE



**PREFECTURE
PYRÉNÉES - ORIENTALES**

17 JUL. 2020

COURRIER